

## Colloque

Héritier du constitutionnalisme classique, le droit politique s'efforce de renouer avec la dimension institutionnelle du droit constitutionnel, que la fascination qu'exerce une vision purement contentieuse du droit constitutionnel tend à effacer.

À l'occasion du récent soixantième anniversaire de la Constitution de la V<sup>e</sup> République et des dix ans de la revue *Jus Politicum*, ce colloque vise à interroger la fécondité de la perspective de droit politique comme outil d'analyse et de compréhension du fonctionnement de la V<sup>e</sup> République.

Peut-on véritablement saisir les enjeux et le fonctionnement effectif de la V<sup>e</sup> République sans prendre en compte des éléments que la rigueur du normativisme d'inspiration kelsénienne exclut, à savoir le dépassement de la distinction canonique entre la norme et le fait, la spécificité de la Constitution – qui ne saurait être réduite à sa seule dimension normative –, la résurgence constante d'enjeux politiques, constituants, épistémologiques ou doctrinaux ? Le droit politique a pour ambition de s'efforcer d'appréhender le phénomène politique dans toute sa complexité, même et surtout s'il sort du cadre purement normatif. En effet, si la politique appelle l'existence d'un cadre normatif, elle s'affranchit aussi allégrement des formes juridiques préétablies et produit des réalités qui ne sauraient être réduites aux seules normes. Ainsi les décisions stratégiques et tactiques, l'évaluation de l'adaptation des fins aux moyens, les interprétations subjectives des gouvernants et des gouvernés, sont autant de réalités et de comportements qui conduisent à récuser la réduction de la Constitution à un code de procédure.

Plus largement, le prisme du droit politique permet d'appréhender les évolutions du droit constitutionnel de la V<sup>e</sup> République, en privilégiant par exemple l'analyse des conventions constitutionnelles, ou encore en retraçant la genèse historico-théorique des concepts inhérents au libéralisme politique. En retour, la question se pose de la manière dont le droit politique véhicule une vision spécifique de la Constitution, de sa normativité et, plus largement, une certaine conception du droit. Ainsi faudra-t-il déterminer la mesure dans laquelle la réhabilitation de la dimension politique du droit constitutionnel rétroagit sur la définition même de ce dernier.

Ce colloque propose ainsi d'éclairer le concept de droit politique par la V<sup>e</sup> République et la V<sup>e</sup> République par le droit politique. En se gardant d'adopter une perspective exclusivement théorique, il s'agit de mieux définir la notion de droit politique en s'efforçant de la saisir à travers l'usage qui en est fait lorsqu'elle est appliquée à un système politique déterminé. Réciproquement, il vise à éprouver ce que la perspective ici choisie du droit politique peut apprendre de ce régime politico-juridique qu'est la Ve République.

## *Le droit politique face à la V<sup>e</sup> République*

Organisé par l'Institut Michel Villey et la revue *Jus Politicum*

**JEUDI 6 ET VENDREDI 7 JUIN 2019**

Salle des Conseils de l'Université Panthéon-Assas

(12, place du Panthéon – 75005 Paris, aile Soufflot, 2<sup>e</sup> étage)



**JEUDI 6 JUIN 2019**

**Matinée**

☞ de 9h15 à 13h ☞

**Le droit politique, un concept fécond  
pour la compréhension du droit constitutionnel ?**

Présidence : Denis Baranger (*Université Panthéon-Assas*)

*Accueil et ouverture du colloque par Denis Baranger, Directeur de l'Institut Michel Villey et Co-directeur de Jus Politicum*

**Olivier Jouanjan** (*Université Panthéon-Assas*)

*La notion du politique, concept-clé de l'œuvre constitutionnelle d'Ernst-Wolfgang Böckenförde*

**Renaud Baumert** (*Université de Cergy-Pontoise*)

*En relisant Pierre Avril, « Penser le droit politique », juspoliticum.com, « Actualités », nov. et déc. 2018*

**Olivier Beaud** (*Université Panthéon-Assas*)

*Retour sur la thèse de Jean Rossetto, Recherche sur la notion de Constitution et l'évolution des régimes constitutionnels*

**Manon Altwegg-Boussac** (*Université Paris-Est Créteil*)

*Le droit politique dans le constitutionnalisme écrit : des concepts et des formes*

**Arnaud Le Pillouer** (*Université Paris Nanterre*)

*Droit politique et réalisme nanterrois*

**Après-midi**

☞ de 14h30 à 17h30 ☞

**Le droit politique, révélateur du fonctionnement de la V<sup>e</sup> République**

Présidence : Jean-Marie Denquin (*Université Paris Nanterre*)

**Eric Buge** (*Administrateur à l'Assemblée nationale*)

*L'argent et la V<sup>e</sup> République : du non-droit au droit ?*

**Elina Lemaire** (*Université de Bourgogne*)

*Naissance, consécration et disparition d'une convention de la Constitution : l'exemple de la réserve parlementaire*

**Jacky Hummel** (*Université de Rennes 1*)

*L'institution gouvernementale au sein d'une République administrative (une lecture mauriontiste de l'article 20)*

**Eleonora Bottini** (*Université de Caen Normandie*)

*Le droit politique : un dépassement de la sanction constitutionnelle ?*

**VENDREDI 7 JUIN 2019**

**Matinée**

☞ de 9h30 à 13h ☞

**Le droit politique, révélateur des équilibres de la V<sup>e</sup> République**

Présidence : Olivier Beaud (*Université Panthéon-Assas*)

**Pierre-Marie Raynal** (*Université Cergy-Pontoise*)

*Les enjeux institutionnels du savoir politique sous la V<sup>e</sup> République*

**Jean-Marie Denquin** (*Université Paris Nanterre*)

*Constitution politique et fait majoritaire*

**Cécile Guérin-Bargues** (*Université Paris Nanterre*) et **Céline Roynier** (*Université de Cergy-Pontoise*)

*L'exécutif sous tension : les enseignements de mai 1968*

**Thibault Guilluy** (*Université de Lorraine*)

*« La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ». Brèves remarques à la lumière de l'exemple britannique*

*Colloque organisé par l'Institut Michel Villey et la revue Jus Politicum,  
sous la responsabilité scientifique de :*

**Olivier Beaud**

Professeur à l'Université Panthéon-Assas, Co-directeur de *Jus Politicum*

**Cécile Guérin-Bargues**

Professeur à Université Paris Nanterre

**Elina Lemaire**

Maître de conférences HDR à l'Université de Bourgogne Franche-Comté

**Céline Roynier**

Professeur à l'Université de Cergy-Pontoise